



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équilibre financier

Question écrite n° 59943

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations émises par les professionnels de la santé quant à la politique strictement budgétaire conduite par le Gouvernement dans ce domaine. Les professionnels de la santé entendent dénoncer la dégradation que connaît le système conventionnel, la mise en oeuvre d'une maîtrise budgétaire à enveloppes cloisonnées et fermées, conduisant à terme au rationnement de l'accès aux soins, l'absence d'une véritable politique de santé et de prise en charge de la prévention en coopération avec les professionnels sur un partenariat renouvelé, la perte du libre choix du patient de son établissement de soins. Malgré les appels au changement de fonds et de méthode adressés par ces derniers, le Gouvernement maintient sa politique strictement budgétaire à l'encontre des seuls professionnels de santé d'exercice libéral. Les mesures proposées par le Gouvernement à l'issue du « Grenelle de la santé » le 25 janvier 2001, tendant à la nomination d'un comité des sages aux missions larges et générales, composé du président de l'ordre des médecins et d'économistes et à la désignation d'un groupe de contacts entre lui et les parlementaires ne satisfont pas les professionnels de la santé. C'est pourquoi, il lui demande les mesures qu'elle entend proposer afin de répondre aux légitimes inquiétudes des professionnels de la santé, lesquels appellent de leurs vœux une rénovation partenariale et alternative qualitative à la maîtrise budgétaire aveugle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59943

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 avril 2001, page 2206